



Mon voisin peut ils boucher la vue de notre baie vitrée avec son

Par **flo80**, le **12/12/2010** à **20:57**

Bonjour,

Nous habitons une maison qui à été construite il y a 35 ans. Elle comporte de nombreuses baies vitrées. Elle était jusqu à maintenant seule sur un zone et le terrain voisin vient d'être vendue. Après avoir vue le plan d'implantation de la nouvelle maison , il s'avère que celle ci est implantée exactement à hauteur de la notre ce qui veut dire que de ce fait nos baies vitrées auraient donc une vue direct sur le pignon de celle -ci. Quels sont les règles à respecter au niveau de l'implantation lorsque vous avez des baies vitrées ?